

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2008**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt deux septembre deux mille huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le trente septembre deux mille huit à vingt et une heures, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Etaient présents : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRE (points 1 à 22 et points 24 à 34), L. ZANOLIN, P. DUPLAN (points 1 à 11 et 13 à 34), JJ. FREDOUILLE, P. GUYON (points 1 à 11 et 14 à 34), S. CICERONE, C. MARAZANO, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G. MERGY, Maires-adjoints ; J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER, G. DELISLE, Z. SIMON (points 1 à 22 et 24 à 34), S. LOURS-GATABIN (points 1 à 11 et 13 à 34), D. LAFON, P. DEPOUX, P. DUCHEMIN, B. KABANDA, J. NGALLE-EBOA, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN (points 1 à 28), JP. AUBRUN, M. BUCQUET, A. BULLET-LADARRÉ (points 1 à 23 et 26 à 34) , P.H. CONSTANT, M. FAYE, Conseillers municipaux.

Absents représentés ayant donné pouvoir : JPh DAMAIS (à G. MERGY), D. BEKIARI (à J. SEGRE), M. GALANTE-GUILLEMINOT (à JP. AUBRUN)

Absents excusés : V. WEHBI, J. SEGRE (point 23), P. DUPLAN (point 12), P. GUYON (point 12 et 13), Z. Simon (point 23), S. LOURS-GATABIN (point 12), F. HEILBRONN (à partir du point 29), A. BULLET-LADARRÉ (points 24 et 25).

Secrétaire : F. HEILBRONN (jusqu'au point 28), P. LE QUERRÉ (à partir du point 29)

Monsieur le Maire, Pascal Buchet, rend hommage à la mémoire de Monsieur Claude VITRE

« Le 5 septembre 2008, la Ville de Fontenay-aux-Roses a perdu une figure importante de son histoire avec la disparition, à l'âge de 80 ans, de Monsieur Claude Vitre.

Maire adjoint de 1965 à 1994, Claude Vitre s'est engagé pendant toutes ces années au service des Fontenaisiens. Ses délégations : affaires culturelles, œuvres post-scolaires et fêtes (1965) ; affaires culturelles dont jumelage (1971) ; finances et affaires culturelles (1977) ; finances et jumelage (1983) ; jumelage (1989).

Encore aujourd'hui, notamment à travers les actions de jumelage, nous retrouvons ce qu'il a construit pour la commune. Ainsi, il est le principal fondateur du jumelage avec la ville de Wiesloch en 1974 (Allemagne) et Borehamwood (1981). Il a également été décoré Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite.

Toutes nos pensées vont à sa compagne, ses trois enfants, ses six petits enfants et son arrière petite fille ».

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil municipal observe une minute de silence.

M. le Maire donne ensuite lecture des arrêtés qu'il a pris depuis le 26 juin 2008 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du 26 juin 2008 est adopté à l'unanimité
(M. LAFON absent lors de ce conseil ne prend pas part au vote)

I – DEMOCRATIE

1. Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Maire décide de reporter à la prochaine séance l'adoption du projet de règlement intérieur du Conseil Municipal.

Une commission ad'hoc constituée des représentants des groupes ou listes sera réunie pour établir le projet de règlement intérieur.

2. Présentation des travaux de la commission consultative des services publics locaux au titre de l'année 2007

Mme Lours-Gatabin indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2008, le Président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Le conseil municipal prend acte, pour l'année 2007, de la présentation de l'état des travaux de la commission consultative des services publics locaux.

(M. AUBRUN, Mme BUCQUET, Mme BULLET-LADARRÉ, M. CONSTANT s'abstiennent)

3. Approbation de la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

M. le Maire explique que pour simplifier le travail des services municipaux, prolonger la chaîne de dématérialisation mise en place dans de nombreuses collectivités, accélérer le caractère exécutoire des décisions prises par les élus de la ville en assurant la sécurité juridique de leurs actes, il convient aujourd'hui de s'engager dans le dispositif de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité (aide au contrôle de légalité dématérialisé).

Une convention organisant le périmètre des actes télétransmis doit être établie. Des avenants ultérieurs pourront ainsi l'élargir afin d'optimiser ce dispositif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la convention avec la Préfecture des Hauts de Seine relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et autorise le Maire à la signer

II – INTERCOMMUNALITE

4. Modification des statuts de Sud de Seine relative à la prise de compétence de contribution aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris

M. le Maire propose une modification des statuts de la Communauté d'agglomération Sud de Seine afin de permettre le transfert de la participation des communes au budget de la brigade des sapeurs pompiers de Paris.

Le champ de la compétence dont le transfert est proposé recouvre seulement les contributions que les communes peuvent être amenées à verser aux Service de Secours (Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris mais non les dépenses qu'elles peuvent directement engager pour assurer l'opérationnalité des points d'alimentation en eau (hydrants) sur le domaine public.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, approuve la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Sud de Seine et ajoute à l'article 5 au titre des « compétences facultatives » : « Contribution financière de la Communauté d'agglomération en lieu et place des communes aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget de la brigade des sapeurs pompiers de Paris. »

(M. FAYE vote contre)

III – ENFANCE

5. Convention de refacturation Réussite éducative

Mme Duplan rappelle que « les compétences de la Caisse des Ecoles peuvent être étendues à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du 1^{er} et 2nd degré. A cette fin, la Caisse des Ecoles peut constituer des dispositifs de réussite éducative. »

La Ville a souhaité s'engager dans ce dispositif, qui fait l'objet de subventions de la part de l'Etat.

Une partie des actions engagées durant les années 2008 et 2009 dans le cadre du Programme de réussite éducative seront portées directement par la Ville de Fontenay-aux-Roses, ce qui implique donc une refacturation à la Caisse des Ecoles l'ensemble des dépenses engagées par la Ville au titre des années 2008 et 2009.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la convention de refacturation entre la ville de Fontenay-aux-Roses et la Caisse des Ecoles relative à la mise en place du programme de réussite éducative.

IV – CULTURE

6. Médiathèque : demande de subvention auprès du Ministère de la culture, DRAC Ile de France, pour la manifestation nationale « Lire en Fête 2008 »

M. Zanolin indique que, comme l'année dernière, la Médiathèque de Fontenay-aux-Roses participe à la manifestation nationale « Lire en Fête » et a choisi pour thème l'illustration.

Le montant total de cette manifestation s'élèvera à 3853,80 euros TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de solliciter auprès du Ministère de la Culture, DRAC Ile-de-France une subvention pour la manifestation « Lire en Fête 2008 »

7. Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture – DRAC Ile de France – pour la manifestation des journées européennes du patrimoine

M. Zanolin rappelle que chaque année, à l'occasion des journées européennes du patrimoine, le service des archives municipales assure la conception et la réalisation d'une exposition ainsi qu'un livret retraçant les moments phares de cette manifestation.

Cette année, l'exposition est intitulée « *Fontenay-aux-Roses et le suffrage universel : une histoire des élections municipales depuis 1848* ».

Le coût de l'impression du livret 2008 est de 6823,18 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de solliciter auprès du Ministère de la Culture, DRAC Ile-de-France la subvention la plus élevée pour l'impression d'un livret récapitulatif sur les journées européennes du patrimoine 2008.

V – POLITIQUE DE LA VILLE

8. Versement d'une subvention à l'association l'Escale

M. Zanolin informe les membres du Conseil Municipal que suite à une erreur matérielle de la Préfecture des Hauts-de-Seine, la subvention politique de la ville pour l'action « Vie publique et citoyenneté » menée par l'Escale a été versée à la Ville de Fontenay-aux-Roses au lieu d'être affectée directement sur le compte de l'association.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de verser à l'Escale une subvention de 4.500 euros pour l'action « Vie publique et citoyenneté ».

(les élus qui siègent au Conseil d'administration de l'Escale ne prennent pas part au vote)

9. Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Convention « Animation sociale des quartiers » avec la Région Ile-de-France

M. Zanolin explique que la Région constitue un partenaire de la politique de la ville et propose un partenariat aux communes qui ont au moins une Zone Urbaine Sensible sur leur territoire.

Cette convention « Animation sociale des quartiers » repose sur une programmation d'actions de développement et d'animation des quartiers, à l'initiative de la commune.

M. Zanolin propose de solliciter une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 euros pour l'action « Soutien à l'accompagnement de la lecture » menée par la Médiathèque.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer ladite convention et décide de solliciter une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 euros auprès de la Région Ile de France pour l'action « Soutien à l'accompagnement de la lecture ».

VI – JUMELAGE

10. Adhésion à l'Union Francilienne des Associations Franco-Allemandes pour l'Europe

Mme Miller explique que l'adhésion à l'Union Francilienne des Associations Franco-Allemandes pour l'Europe permettra l'organisation et la participation à des conférences franco-allemandes sur des thèmes comme "l'engagement des Maires dans les jumelages des Villes, l'engagement des jeunes dans les jumelages".

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la convention avec l'Union Francilienne des Associations Franco-Allemandes pour l'Europe

VII – SANTE

11. Demande de subvention au Conseil Régional d'Ile de France pour les actions de l'Atelier Santé Ville

Mme Fayolle indique que le Conseil régional d'Ile-de-France a approuvé des dispositions complémentaires au dispositif cadre de la politique de la ville pour son volet « Animation sociale des quartiers » et que la Ville a déposé une demande de financement complémentaire à la Région pour les actions suivantes :

« Familles du monde et nutrition »

Le montant total de l'action est de 9 380 €, la participation sollicitée auprès de la Région est de 4 690 €, soit 50% du montant total de l'opération.

« Rencontres inter-générationnelles / Découverte des lieux de vie / cadre de vie citoyen »

Le montant total de l'action est de 8 200€, la subvention sollicitée auprès de la Région s'élève à 4 100€, soit 50% du montant total de l'opération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de solliciter des subventions auprès de la Région Ile de France et autorise Mme La Maire Adjointe chargée de la santé, de l'égalité hommes femmes et de la lutte contre les discriminations, à mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires dans le cadre de ces demandes de subventions.

VIII – AMENAGEMENT/TRAVAUX

12. Approbation de l'acte constitutif du groupement de commande pour les services de communications électroniques

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services de communications électroniques et autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à son exécution.

13. Conventions entre le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) et la ville de Fontenay aux Roses pour la rue Jean Lavaud : 1°) Co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux, 2°) participation financière du SIPPEREC pour les travaux de mise en souterrain des réseaux

M. Mahé rappelle que la ville de Fontenay-aux-Roses s'est engagée dans un plan municipal d'enfouissement des réseaux en cohérence avec les opérations de voirie et d'aménagement.

Le SIPPEREC, autorité concédante du réseau de distribution publique d'électricité propose aux communes qui le souhaitent, dans le but de faciliter la coordination des travaux d'enfouissement de réseaux, un partenariat pour la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- approuve la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des réseaux à réaliser sur les années 2008 ou 2009 dans la rue Jean Lavaud,
- approuve la convention financière qui fixe à 60% la subvention versée par le SIPPEREC dans le cadre de la réalisation des travaux et à 50% la subvention versée par le SIPPEREC dans le cadre des études.

14. Approbation d'un avenant au marché M. 17.07 de service pour la conduite d'exploitation de chauffage et de production ECS avec gros entretien

M. Fredouille indique que deux pavillons sont à retirer de ce marché à l'issue de cessions ou mise à disposition pour la partie forfaitaire de celui-ci, maintenance préventive dite P2 d'un montant global de 48 802 € HT.

La partie forfaitaire annuelle de ce marché sera donc ramenée à 48 612,00 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'avenant n° 1 au marché précité

IX – PERSONNEL

15. Modification du tableau des effectifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

De la création de deux postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet et d'un poste de technicien supérieur à temps complet,

De la suppression de deux postes d'agent social de 1^{ère} classe à temps complet et d'un poste de rédacteur territorial à temps complet.

16. Désignation d'un élu municipal au Comité National d'Action Sociale « CNAS »

A l'unanimité, le Conseil Municipal, désigne Madame Jacqueline Segré, 1^{ère} Maire-Adjointe en qualité de « déléguée local élu » auprès du CNAS.

X – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

17. Délégation de service public du marché forain de la ville : désignation des membres de la Commission d'ouverture des plis.

Mme Segré rappelle que le marché aux comestibles de la Commune de Fontenay-aux-Roses fait actuellement l'objet d'un contrat d'affermage et qu'une nouvelle procédure de délégation de service public a été lancée en juillet 2008. Elle rappelle aussi que le conseil municipal du 26 juin 2008 avait déterminé les conditions de dépôts des listes pour l'élection des membres de la Commission d'ouverture des plis. Le Conseil Municipal procède donc à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Par 31 voix pour (1 abstention, 2 bulletins nuls) sont élus :

Titulaires

- Jacqueline Segré
- Despina Bekiari
- Gérard Mahé
- Philippe Depoux
- Madeleine Bucquet

Suppléants

- José Guntzburger
- Stéphane Cicérone
- Sylvie Lours-Gatabin
- Jean Jacques Fredouille
- Jean Paul Aubrun

18. Avenant n° 3 à la convention de délégation de service public entre la ville et la SOMAREP pour l'exploitation du marché aux comestibles

Mme Segré explique que pour s'adapter au calendrier prévisionnel de l'opération de démolition-reconstruction du marché aux comestibles, il est nécessaire de prolonger la délégation de service public avec l'actuel délégataire.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, approuve l'avenant N° 3 prolongeant jusqu'au 30 juin 2009 la convention de délégation de service public avec la SOMAREP et décide de prolonger de nouveau la délégation, pour une durée maximale de 6 mois supplémentaires, dans le cas d'un retard dans les travaux de démolition – reconstruction de la halle ou d'un retard dans l'installation du marché provisoire.

(M. AUBRUN, Mme BUCQUET, Mme BULLET-LADARRÉ, M. CONSTANT, M. FAYE votent contre)

XI – MARCHES PUBLICS

19. Délégation de service public de mise en fourrière automobile : approbation du principe de la délégation de service public et autorisation donnée au Maire du lancement de la procédure.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe de la convention de délégation de service public de mise en fourrière automobile pour une durée de 3 ans et autorise le Maire à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence simplifiée.

20. Marché M. 19.07 de fourniture pour l'acquisition de vaisselles et de films alimentaires : approbation de l'avenant N° 1 de transfert

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 de transfert pour le marché M.19.07 de fourniture de vaisselles et de films alimentaires entre la ville et les sociétés Adéquation et Rescaset Concept.

21. Marché M 20.07 de fourniture pour l'acquisition de matériel de cuisine et de matériel électroménager, lot N° 1 « Acquisition de matériel de cuisine industriel et semi-industriel » : approbation de l'avenant N° 1

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 pour le marché M.20.07 de fourniture pour l'acquisition de matériel de cuisine et de matériel électroménager, lot n° 1 « Acquisition de matériel de cuisine industriel et semi-industriel » et autorise le Maire à signer cet avenant avec la société BONNET GRANDE CUISINE SAS.

22. Marché M 20.07 de fourniture pour l'acquisition de matériel de cuisine et de matériel électroménager, lot N° 2 « Acquisition de matériel électroménager professionnel et semi-professionnel » : approbation de l'avenant N° 1

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 pour le Marché M.20.07 de fourniture pour l'acquisition de matériel de cuisine et de matériel électroménager, lot n° 2 « Acquisition de matériel électroménager professionnel et semi-professionnel » et autorise le Maire à signer cet avenant avec la société RAGUENEAU.

23. Marché M. 17.08 de service de maintien de propreté de la ville : lancement de la procédure et autorisation donnée au maire de signer le marché

M. Dumas rappelle que le marché actuel de maintien de propreté de la ville a été conclu avec la société VEOLIA PROPLETE en février 2006. Il se termine le 31 décembre 2008.

Les services régis par le marché auront pour objet le nettoyage et le maintien en état constant de propreté de toute la voirie publique (incluant rues, trottoirs et caniveaux), des places et des parkings publics, des cours d'école.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le dossier de consultation des entreprises pour le marché M.17.08 de service de maintien de propreté de la ville de Fontenay-aux-Roses, autorise le lancement de la procédure et autorise le Maire à le signer après décision de la commission d'appel d'offres.

Durée = quatre ans (un an renouvelable trois fois) ; tranche ferme = 450 000€ ; tranche conditionnelle = 25 000€ ; prestations exceptionnelles de 2 000€ minimum à 40 000€ maximum.

24. Avenant n° 2 au marché de services M. 03/07 en moins value – lot n° 1 – Prestations de nettoyage des bâtiments communaux

M. Mergy explique que la ville souhaite réorganiser les prestations de nettoyage prévues au cahier des charges en conservant uniquement les prestations quotidiennes de nettoyage pour l'ensemble des bâtiments à compter du 1er juillet 2008. Cette modification s'inscrit dans un processus de rationalisation des prestations afin de mieux organiser les fréquences de passage des équipes de nettoyage. La suppression des prestations mensuelles et annuelles de nettoyage pour la période de juillet à décembre 2008 s'élève ainsi à une moins-value de 14 138,73 € TTC portant ainsi le montant annuel du lot n°1 du marché de services à 393 312,83 € TTC au lieu de 407 451,57€ TTC.

Il ajoute que cette recherche de rationalisation, liée à l'occupation réelle des bâtiments, conduit la Ville de Fontenay-aux-Roses à ne pas reconduire le lot n°1 « Nettoyage des bâtiments » au 31 décembre 2008. Ce lot a ainsi fait l'objet d'une nouvelle définition des besoins à compter du 1er janvier 2009.

Le montant annuel des prestations de nettoyage des bâtiments communaux peut ainsi être estimé à 340 000 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de services M 03/07 – relatif au Lot 1 « nettoyage des bâtiments communaux.

25. Marché de services - Prestations de nettoyage des bâtiments communaux : approbation du dossier de consultation des entreprises, lancement de la consultation, autorisation du maire à signer

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le dossier de consultation des entreprises pour le marché précité, autorise le lancement de la procédure et autorise le Maire à signer ce marché pour un montant prévisionnel annuel estimé à 340 000€ TTC après décision de la commission d'appel d'offres

XII – FINANCES

26. Institution d'un abattement de 10% à la base de la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides

M. Mergy rappelle que la politique fiscale de Fontenay-aux-Roses a toujours visé à amoindrir le caractère inéquitable de la fiscalité locale. Il est proposé aujourd'hui d'instituer un abattement supplémentaire pour les personnes handicapées ou invalides de 10 % calculé sur la valeur locative moyenne des habitations de la commune. Il s'applique à l'habitation principale des personnes handicapées ou invalides.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, décide d'instituer un abattement de 10% sur la valeur locative des habitations soumises à la taxe d'habitation, en faveur des personnes handicapées ou invalides prévu à l'article 1411-II-3-bis du Code Général des Impôts.

(M. FAYE s'abstient)

27. Désignation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs

Par délibération en date du 15 mai 2008, une liste de 32 contribuables a été arrêtée. Cependant, un titulaire et un suppléant ne correspondaient pas aux critères de domiciliation et d'imposition exigés par la loi

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la modification du titulaire et de son suppléant ci-dessous :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Patrice CHERET 10 rue Clos de la Paume - Bagneux	Guillaume HUS 1 rue Georges Bizet – St Germain en Laye

XIII – DIVERS

28 - Vœu déposé par la Majorité municipale pour le maintien du service public postal

« Considérant que le Gouvernement prévoit de changer le statut de La Poste en la transformant en Société Anonyme et d'ouvrir son capital aux investisseurs privés début 2011.

Considérant que, par cette décision, c'est le service public postal qui serait remis en cause en lui substituant un libéralisme à la recherche de profits pour les actionnaires.

Considérant que cette réforme aurait pour conséquences de passer d'une situation déjà peu satisfaisante (temps d'attente aux guichets, restrictions des plages horaires, fermeture de bureaux, etc.) due à des orientations s'embarrassant peu du service public, à l'abandon pur et simple des missions essentielles pour la population telles que l'accessibilité bancaire, l'aménagement du territoire ou encore la péréquation tarifaire.

Aussi, le Conseil municipal, réuni ce jour, tient à réaffirmer son attachement au service public postal, à ses valeurs républicaines, sociales et de service ainsi qu'à l'ensemble du personnel qui y travaille.

Au nom de l'intérêt général, le Conseil municipal souhaite agir, par tous moyens mis à sa disposition, pour empêcher la disparition du service public postal de proximité pour tous ».

A la majorité absolue, le Conseil Municipal adopte ce vœu
(M. AUBRUN, Mme BUCQUET, Mme BULLET-LADARRÉ, M. CONSTANT votent contre)

29 - Vœu déposé par la Majorité municipale pour le maintien du fonds de compensation de la TVA

« Considérant que le Gouvernement veut intégrer le fonds de compensation de la TVA dans l'enveloppe des dotations 2009 diminuant d'autant la DGF avant de supprimer ce fonds dès 2010, ce qui revient à taxer à hauteur de 19,6% chaque nouvel investissement financé par une collectivité locale.

Considérant que l'investissement local contribue pourtant à hauteur de 73% à l'investissement public en France et qu'il est un des plus importants facteurs de la croissance économique.

Considérant que si cette décision est mise en œuvre, la seule alternative des collectivités sera de réduire de près de 20% leurs investissements.

Considérant enfin que cette nouvelle taxe sur l'investissement des collectivités locales vient s'ajouter au désengagement de l'Etat dans tous les domaines, aux transferts de charges non compensés, aux normes imposées, au plafonnement de la taxe professionnelle et à la hausse du prix du « panier du Maire » non prise en compte dans les dotations.

Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni ce jour, refuse que le Gouvernement s'enrichisse sur le dos des collectivités locales en taxant leurs investissements financés par les impôts locaux, instituant ainsi une double peine fiscale pour le contribuable local.

Les élus de la Ville de Fontenay-aux-Roses demandent au Gouvernement de maintenir le fonds de compensation de la TVA et de rétablir une relation fondée sur la confiance avec les collectivités territoriales, le respect de leurs compétences et des engagements pris ».

A la majorité absolue, le Conseil Municipal adopte ce vœu
(M. AUBRUN, Mme BUCQUET, Mme BULLETT-LADARRÉ, M. CONSTANT s'abstiennent)

30 - Vœu déposé par la Majorité municipale pour le maintien de la Dotation Sociale Urbaine

« Considérant que, dans le cadre du projet de loi de finances 2009, le Gouvernement s'apprête à réexaminer les critères d'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine en supprimant le critère « part des logements sociaux » et en réduisant le poids des critères de zonage (le critère ZUS serait réduit de moitié).

Considérant que si cette réforme est mise en place, 238 villes dont la nôtre, vont, sans aucune concertation, être exclues du bénéfice de cette dotation, pourtant accordée aux communes qui développent des politiques solidaires, notamment en créant des logements à loyer modéré.

Considérant que cette réforme va peser terriblement sur les finances de notre commune et signifier la perte de très importants revenus, dès 2009, pour financer les services utiles aux habitants, la disparition d'aides au secteur associatif, à l'animation dans nos quartiers, à l'insertion par l'économie...

Le Conseil municipal, réuni ce jour, demande la mise en place d'une véritable réforme de la fiscalité locale et nationale dans une relation de confiance avec les collectivités territoriales, le respect de leurs compétences et des engagements pris.

Nous appelons tous les élus quelle que soit leur sensibilité politique, tous les citoyens à protester contre ce projet inique, à agir pour obtenir de l'Etat la suppression de cette réforme et exiger des moyens à la hauteur des besoins de notre commune et de ses habitants ».

A la majorité absolue, le Conseil Municipal adopte ce vœu
(M. AUBRUN, Mme BUCQUET, Mme BULLETT-LADARRÉ, M. CONSTANT s'abstiennent)

31 - Vœu déposé par la Majorité municipale contre le fichage edvige

« Considérant que malgré les avancées déjà obtenues par la mobilisation citoyenne contre la mise en place du fichier « Edvige », la deuxième version de ce texte pose toujours des difficultés.

Aussi, le Conseil municipal, réuni ce jour, souhaite que soient supprimés :

- la double finalité administrative et policière du fichier,*
- le fichage des mineurs sur la base de leur dangerosité supposée.*

Le Conseil municipal demande enfin qu'une garantie soit apportée sur la durée de conservation et la confidentialité des données répertoriées ».

A la majorité absolue, le Conseil Municipal adopte ce vœu
(Mme BULLETT-LADARRÉ vote contre, M. CONSTANT s'abstient)

32 - Vœu déposé par Michel FAYE concernant la récupération de l'amiante lors des opérations de démolition d'immeubles

M. le Maire rappelle que les bâtiments à démolir des opérations Gabriel Péri et des Bénards sont soumis à un diagnostic amiante. La procédure est totalement indépendante du permis de démolir délivré par la commune. Le plan de retrait sera déposé auprès de la Préfecture. Les travaux de démolition ne pourront être entrepris qu'après établissement de ce plan de retrait de l'amiante. La Ville en informera les riverains.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal rejette ce vœu
(M. FAYE, M. AUBRUN, Mme BUCQUET, Mme BULLETT-LADARRÉ, M. CONSTANT votent pour)

33 - Vœu déposé par Michel FAYE concernant le projet de marché et le développement durable

Il est rappelé que le projet de marché s'inscrit dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (bâtiment le plus économe possible en énergie, récupération des eaux de pluie, tri sélectif des déchets, limitation des bruits d'impact sur l'environnement, gestion de l'entretien et de la maintenance, confort olfactif optimal,.....)

A la majorité absolue, le Conseil Municipal rejette ce vœu
(M. FAYE vote pour, M. AUBRUN, Mme BUCQUET, Mme BULLET-LADARRÉ, M. CONSTANT s'abstiennent)

34 - Vœu déposé par Michel FAYE concernant la pose de nouvelles antennes-relais et le principe de précaution

Amendé comme suit par M. Dumas au nom du Groupe les Verts et Apparenté

« Le Conseil Municipal de Fontenay aux Roses réuni en séance le mardi 30 septembre 2008 souhaite en application des accords avec l'opérateur que des mesures inopinées soient faites par un organisme indépendant choisi par la ville sur un site existant, dit « sensible » préalablement à l'arrêté du 21 mars 2002 »

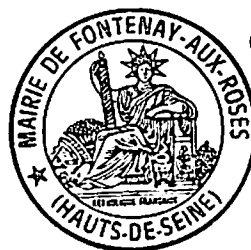
Amendement adopté à l'unanimité

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte le vœu amendé concernant la pose de nouvelles antennes-relais et le principe de précaution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fontenay-aux-Roses, le 1^{er} octobre 2008

Le Maire,
Conseiller Général
Pascal BUCHET



Pascal Buchet

Les procès-verbaux des conseils municipaux
sont affichés sur le panneau d'information de l'Hôtel de Ville
et sont également disponibles sur le site Internet de la ville
www.fontenay-aux-roses.fr